



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 89154

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le projet de fermeture de certains établissements pénitentiaires dans notre pays. Il désire avoir la confirmation que la maison d'arrêt de Mende qui peut tout à fait être mise aux normes et qui joue un rôle important dans le fonctionnement judiciaire départemental sera maintenue.

Texte de la réponse

La restructuration du parc immobilier pénitentiaire vise à améliorer les conditions de détention, à mettre notre pays en conformité avec les règles pénitentiaires européennes et à garantir la mise en oeuvre des prescriptions de la loi pénitentiaire adoptée en novembre 2009. Dans ce cadre, la situation des établissements pénitentiaires a fait l'objet d'une étude approfondie. Au-delà de ces critères, les questions d'aménagement du territoire et de situation géographique, à la fois dans le cadre du maintien des liens familiaux et pour les personnels, ont été examinées. Il ressort de cette analyse que la maison d'arrêt de Mende doit être maintenue en fonctionnement. Elle bénéficiera de ce fait d'importants travaux de mise aux normes.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89154

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10183

Réponse publiée le : 22 février 2011, page 1822